



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE QUARTIER du 19 mars 2019

▪ Q12 ▪ Diconche – Saintes Ouest – Parc Atlantique

Réunion publique du quartier Diconche - Saintes Ouest - Parc Atlantique, présidée par M Gérard Desrente, adjoint au Maire, en présence d'environ quarante habitants, et de :

- M Jean-Philippe Machon, Maire.
- Mme Alexandra Oblet, secrétaire.

Assistée par :

- M Didier Gallas.
- M Marc Tranchet.

Selon l'ordre du jour, adressé avec les invitations, le premier sujet évoqué est animé par M Gérard Desrente concernant l'état des friches sur la ville.

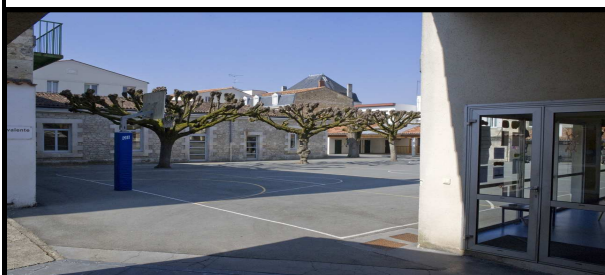
1°- ÉTAT DES FRICHES SUR LA VILLE

La revitalisation du centre-ville de Saintes relève d'une situation d'urgence et constitue une priorité pour laquelle les élus de la ville se mobilisent depuis 2014.

La convention Action Cœur de Ville de Saintes signée en septembre 2018 a ciblé de réaliser une « Étude de faisabilité résorption des friches urbaines : étude de programmation et lancement appel à projets via l'intervention de l'Établissement Public Foncier. Des sites prioritaires ont été identifiés et des projets sont déjà en cours : l'ancien cinéma Olympia, l'ancien Crédit Mutuel, Bois d'Amour, Présidial... »

1°- Friches reconquises :

opération « Villa Claire »
ancienne école Pelletan



Acquisition bâtiment PENN PLAX et revente pour
localiser des entreprises et créer des emplois



Création d'un magasin LIDL et implantation de
l'usine Amarine Couture – ancienne usine
LUSTUCRU Terres de Beaulieu



Réhabilitation de la Villa Musso



**La Charentaise :
création d'une esplanade lycée de Bellevue**

Avant



Après



2°- Procédure :

- **Friches urbaines :**

Anciens commerces désaffectés dont la réhabilitation est une priorité portée par la ville dans la convention Action Cœur de Ville.

- **Péril :**

Maison de particulier abandonnée et en ruine qui représente une menace pour les riverains. Un arrêté de péril est pris par le service juridique de la ville et est apposé sur le bâtiment. Cela peut aller jusqu'à la démolition de la ruine au frais du propriétaire.

- **Terrain bâti – non bâti :**

Végétation débordante qui envahit le domaine public et le voisinage immédiat. Une mise en demeure est envoyée au propriétaire lui demandant de faire les travaux nécessaires.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① L'Olympia

Selon les propos des avocats, il s'agissait d'une complication due à la copropriété maintenant résolue. Toutefois, M le Maire ne souhaite plus s'engager sur une date d'exécution car elle est sans cesse repoussée. Le projet prévoit un cabinet médical (quatre médecins) et paramédical (une infirmière) au rez-de-chaussée, et des logements en étages. Il a pour objectif de ramener des habitants et de la population dans ce quartier permettant de le dynamiser.

② La Trocante

M le Maire annonce qu'il s'agit d'un projet en partenariat avec la Région. Toutefois, le désamiantage du site qui n'était pas prévu implique un budget important. En conséquence, le projet n'est pas abandonné mais décalé. L'urgence étant les sites de Saint-Eutrope et de l'Amphithéâtre.

③ Ancien Lidl

Q : Que va devenir le bâtiment de l'ancien Lidl ?

R : Actuellement, la ville est en discussion avec une société de transport.

④ Gare routière

Q : La gare routière, à quel endroit est-elle déplacée ?

R : Projet actuellement à l'étude.

5 Ascenseur urbain

Q : Quand sera mis en service l'ascenseur urbain reliant le bas et le haut de la ville ?

R : Les études sont pratiquement terminées, il pourrait être mis en service fin d'année 2020.

6 Saint-Louis

Le 12 mars dernier a été signé le compromis de vente sur une partie du site Saint-Louis avec l'opérateur « Linkcity ». Cet opérateur a été retenu pour aménager ce site selon un cahier des charges défini par la municipalité et qui a fait l'objet d'un appel à projet. Ce projet s'inscrit dans le plan d'Action Cœur de Ville. Il a pour but de dynamiser le centre-ville afin d'attirer des visiteurs et de nouveaux habitants. Le site Saint-Louis va renaître au travers d'un quartier de centre-ville, composé de logements résidentiels et locatifs, de logements sociaux, d'une résidence sénior, d'une maison médicale, d'un hôtel 4 étoiles, d'un restaurant, d'un espace culturel et de divers commerces et services de proximité. Les deux tiers restants du site seront réservés à un espace urbain public avec un immense belvédère pour profiter de la vue sur la ville et la Charente. Sera créé, un ascenseur reliant le bas et le haut de la ville sur un parcours touristique allant de l'Abbaye aux Dames jusqu'au vallon des Arènes. Des espaces de parking seront créés, environ 220 places. La place du 11 novembre restera un parking. Le marché demeurera sur le cours Reverseaux.

Mr le Maire informe qu'une vidéo est en ligne sur le site de la ville expliquant le projet du site Saint-Louis.

Q : Quand commenceront les travaux ?

R : Actuellement des fouilles archéologiques sont réalisées sur le site, les travaux ne pourront commencer que fin 2020, début 2021.

Q : Combien y aura-t-il de logements sur le site Saint-Louis ?

R : Le site comprend : quarante-cinq logements en accession à la propriété, soixante-dix logements de services séniors et une centaine de logements sociaux gérés par la Sémis.

7 Saintronic

Q : Que va devenir Saintronic ?

R : Le projet est en cours de discussion avec des investisseurs privés.

2°- LA FIBRE OPTIQUE

Dans le cadre de la mise en place de la fibre optique sur la commune de Saintes, l'opérateur ORANGE présentera le déploiement de la fibre lors de réunions publiques.

M le Maire incite les habitants à remonter toutes leurs doléances et leurs questions lors de ces réunions.

<u>Première réunion :</u>	<u>Deuxième réunion :</u>	<u>Troisième réunion :</u>
Lundi 27 mai 2019 de 18 h 00 à 20 h 00 Espace Mendès France	Jeudi 6 juin 2019 de 18 h 00 à 20 h 00 Auditorium de la Salle Saintonge	Mardi 11 juin 2019 de 18 h 00 à 20 h 00 Salle du Camélia
<u>Pour les quartiers :</u>	<u>Pour les quartiers :</u>	<u>Pour les quartiers :</u>
Quartier n°3 : La Grève	Quartier n°1 : Saint-Vivien / Préan / La Fenêtre	Quartier n°2 : Saint-Eutrope / Les Ballandreaux
Quartier n°9 : Saint-Pallais	Quartier n°5 : Saint-Pierre / Saint-Louis	Quartier n°4 : Boiffiers / Bellevue
Quartier n°10 : La Récluse	Quartier n°6 : La Gare / Lormont	Quartier n°7 : Les Arènes / Recouvrance
Quartier n°11 : Le Maine / Saint-Sorlin	Quartier n°8 : La Guyarderie / Bellivet	Quartier n°12 : Diconche / Parc Atlantique / Saintes Ouest

3°- TRAVAUX RÉALISÉS ET CEUX PROGRAMMÉS POUR LA FIN DU MANDAT

M Marc Tranchet et M Didier Gallas commentent le PowerPoint concernant les travaux réalisés dans chaque quartier notamment la réfection de la rue du Lycée Agricole, de l'avenue de Saintonge, la création du giratoire de la rue de la Côte de Beauté et l'aménagement des bornes dans le secteur piéton et des abords de la salle du Camélia. Ils évoquent également ceux programmés pour la fin du mandat en particulier les travaux de voirie : création de piste cyclable, la Flow Vélo et l'aménagement de l'avenue Jean Monnet. Pour finir, ils abordent les travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus, d'éclairage public et d'assainissement sur les années 2018,2019 et 2020.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Les Tourneurs

Une habitante des Tourneurs demande l'entretien des accotements routiers à l'entrée du village des Tourneurs. Signale que l'emplacement des Points d'Apport Volontaire du village est très mal adapté et dangereux en raison du manque de places pour le stationnement.

② Chemin Fagnard

Il est signalé une déformation de la chaussée à l'entrée du chemin Fagnard et la présence d'un tas de gravats en bord de route.

③ Rue des Pinauds

Depuis la réfection des trottoirs de la rue des Pinauds, des piquets en fer sur les trottoirs n'ont pas été enlevés. Questionnement d'un riverain quant à la date du retrait de ces derniers. Les trottoirs sont inaccessibles obligeant les piétons à marcher sur la route.

④ Rue de la Combe du Moulin

Questionnement relatif aux travaux de mise en zone 30 du lotissement de Diconche : le revêtement n'est pas fixé, il se décolle et il y a beaucoup de sable occasionnant une gêne lors des jours de pluie (les trottoirs ont été bien refait mais pas les zones 30).

4°- SUBVENTIONS À LA RÉNOVATION DE L'HABITAT ET DES FAÇADES

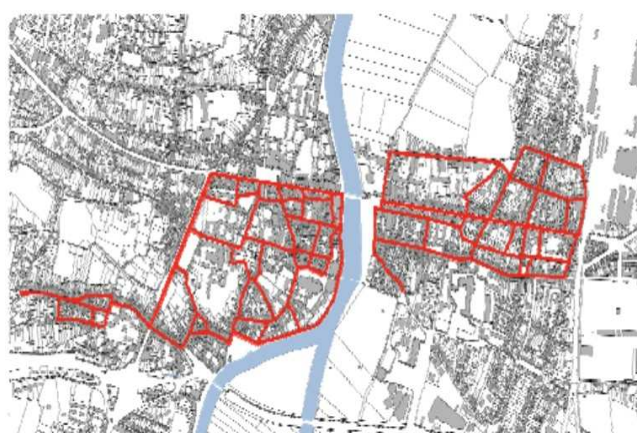
1°- Attractivité de la ville :

L'entretien, la restauration et la mise en valeur du patrimoine doivent être encouragés comme l'un des investissements clés pour l'avenir afin de rendre la ville plus attractive en l'embellissant.

2°- Rénovation de l'habitat :



Ancien secteur sauvegardé



Plan des périmètres de l'OPAH - RU

Quels travaux ?

Tout ce qui concourt à la restauration de ce qui se voit de la rue :

- Maçonneries, enduits, ... des façades et des clôtures.
- Menuiseries extérieures, ferronneries, zinguerie.
- Effacement de réseaux, conduites, climatiseurs.

3°- Aides à la rénovation – subventions façades :

Dispositif	OPAH-RU / CdA « façades complètes »	Saintes « façades partielles »
Objectifs	Améliorer l'attractivité des centres villes par la rénovation des façades en secteur patrimonial	
Périmètre	Les principales voies qui participent à l'image de la ville	Les voies ci-contre + la totalité de l'ancien secteur sauvegardé
Spécificités	<ul style="list-style-type: none">▪ Obligation de traiter entièrement les parties visibles de l'immeuble.▪ Visite de décence du logement à l'occasion de l'instruction du dossier.▪ Une seule subvention par immeuble.	<ul style="list-style-type: none">▪ Permet de ne traiter que certaines parties de l'immeuble.▪ Au moins 2 ans entre 2 subventions pour le même immeuble.
Montant subvention	20 % des travaux HT plafonnés à : 2.000 € par la CdA + 2.000 € par Saintes	20 % des travaux TTC plafonnés à 1.500 €
Nouveautés / existant	Pas d'antériorité	<ul style="list-style-type: none">▪ Extension du périmètre.▪ Suppression de l'aide pour les toitures.▪ Attribution de la subvention par délibération.
Interlocuteurs	SOLIHA pour le compte de la CdA	Direction Urbanisme Saintes

4°- Procédure :

- 1- Le demandeur effectue sa demande en amont des travaux en complétant un dossier de demande de subvention et en fournissant les documents indispensables.
- 2- Le dossier est examiné par les services de la CDA de Saintes, la commune et/ou son prestataire. Ils s'assurent de la complétude du dossier, de son éligibilité, et que les autorisations d'urbanisme soient favorables.
- 3- Une visite sur site est programmée afin de renseigner le diagnostic de décence relative à l'intérieur du logement.
- 4- Après étude du dossier et délibération du conseil municipal de la commune concernée et du bureau communautaire de l'Agglomération de Saintes, un courrier d'octroi de subvention est envoyé au demandeur.
- 5- Le demandeur effectue ses travaux et, une fois les factures acquittées, envoie son dossier de demande de versement avec les documents requis à joindre obligatoirement.
- 6- Une visite de l'ABF, ou du maire, ou de toutes personnes compétentes dans l'instruction du dossier, sera programmée pour constater la conformité des travaux réalisés selon le document d'urbanisme déposé et établira un certificat de conformité.
- 7- Le paiement sera déclenché après vérification des documents fournis et un courrier sera envoyé au demandeur l'informant de ce versement.

5°- DÉBAT AVEC LES HABITANTS

① Site de la Palu

La date d'ouverture du site de la Palu a été repoussée puisqu'une étude environnementale est en cours jusqu'en juin 2019. Une évaluation des espèces animales vivant sur le site est réalisée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).

② collecte des déchets

Elle se dégrade, aux dires des habitants. La CDA a supprimé des passages de collecte pour des raisons budgétaires. Les citoyens demandent une augmentation du ramassage des ordures ménagères durant la période estivale pour pallier aux nuisances olfactives importantes dues à la chaleur mais également lors des périodes de fêtes.

③ Fermeture déchetterie

Inquiétude des riverains concernant la fermeture de la déchetterie de la zone des Charriers. Sa gestion étant une compétence de la Communauté d'Agglomération de Saintes, la présence d'un représentant était vivement souhaitée. Les citoyens craignent une augmentation des incivilités notamment, des dépôts sauvages. M le Maire précise que la ville de Saintes a mis en place la « Brigade Propreté ». Son but est de faire preuve d'une réactivité et d'une efficacité de tous les instants en matière de propreté. Toutes les prestations sont réalisées sur l'ensemble de la commune par des agents municipaux et de ce fait, elles sont gratuites. M le Maire incite les citoyens à contacter la Brigade Propreté via le numéro vert pour signaler toutes nuisances sur le domaine public qui relèvent de sa compétence.

④ Déjections canines et dépôts sauvages

Q : Quelles sont les mesures prises pour remédier à ces problèmes ?

R : L'arrêté municipal n°06-0252 relatif à la divagation et à la propreté des animaux règlementant entre autre les déjections canines sur la voie publique est consultable sur le site officiel de la ville. Toutefois, M le Maire précise que la verbalisation des infractions de ce type ne peut se faire que sur flagrant délit. Il informe également que la Police Municipale et les Agents de Surveillance de la Voie Publique sont assermentés pour ouvrir les sacs d'ordures ménagères et sanctionner les protagonistes.

⑤ Brigade Propreté

Mr le Maire déclare : la gestion des déchets est une compétence de la Communauté d'Agglomération de Saintes. La « Brigade Propreté » a été créée pour pallier aux carences de la CDA. On ne peut pas d'un côté investir dans l'embellissement de la ville, dans le fleurissement, dans des aménagements urbains, dans l'élimination de friches urbaines et en même temps laisser des tas de dépôts sauvages s'accumuler sur la commune. Il précise que 1200 tonnes de déchets ont été ramassés depuis janvier 2019 par cette brigade.

⑥ Loto du Patrimoine

L'amphithéâtre gallo-romain figure parmi les 18 sites emblématiques retenus par la mission Bern dans le cadre du Loto du Patrimoine 2019 visant à financer via la Française des Jeux la rénovation de monuments dans toute la France. La ville de Saintes souhaite sauvegarder et restaurer le site, aménager partiellement l'amphithéâtre en recréant des gradins et faire revivre le site en y développant une programmation culturelle et patrimoniale. Le budget global est de dix millions d'euros dont cinq millions alloués à la restauration et à l'entretien du site. M le Maire précise que si des travaux ne sont pas entrepris rapidement, ce site aura disparu d'ici une quinzaine d'années. C'est pourquoi il est nécessaire de trouver des partenaires financiers. M le Maire se réjouit du coup de projecteur médiatique important qui va être fait sur la ville et ses monuments gallo-romain ce qui engendrera des retombées économiques positives.

⑦ Saintes-Bordeaux

M le Maire s'exprime sur « Bordeaux Métropole » particulièrement sur la réduction du temps de trajet Saintes-Bordeaux. Le travail de rapprochement entre Saintes et Bordeaux est essentiel pour que les retombées économiques du développement de la ville de Bordeaux puissent profiter à la commune. Le but est de mettre Saintes à 50 minutes de Bordeaux. Actuellement, le président de la Région et le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine ont voté le financement d'une étude pour renforcer la voie entre les deux villes.

⑧ Développement économique

Quelques habitants regrettent l'insuffisance d'implantation de nouvelles entreprises et ce malgré le potentiel que peut apporter l'autoroute. M le Maire et son équipe municipale mettent tout en œuvre afin d'attirer des entreprises, notamment, celles proposant des activités de production et de service. Depuis le début du mandat 550 emplois ont été sauvés ou créés. M le Maire prend l'exemple de l'acquisition du bâtiment Penn Plax par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine. Création d'une copropriété et adaptation des locaux, cession de lots à Bermax, Ma Chambre d'Enfant.com et accompagnement du projet Easy Rider Park permettant la création d'une quarantaine d'emplois.

⑨ « Incroyables Comestibles Saintes »

Jean-Marc Perrault co-président des « Incroyables Comestibles Saintes » intervient pour présenter l'association. Originaire d'Angleterre, c'est un mouvement participatif citoyen de bien commun, mondial, autonome, apolitique et non marchand. Les plantations comestibles sont directement implantées sur l'espace public ouvert à tous. Chacun peut venir participer aux opérations de plantations ainsi qu'à l'entretien et à la récolte. Des jardins ont été créés à la Chappelle-des-Pots et à Colombiers. M Gérard Desrente trouve cette initiative intéressante et souhaite grâce à cette association faire de même sur la commune de Saintes en collaboration avec les écoles.

FIN DE LA RÉUNION